

Sur motion de M. White (Renfrew), secondé par M. Sproule,
Ordonné, que le comité d'agriculture et de colonisation soit autorisé à employer un sténographe pour prendre les témoignages qu'il jugera nécessaires.

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, Correspondance avec la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien renfermant une liste de toutes les terres vendues par cette compagnie pendant l'année expirée le 1er octobre dernier, conformément à la clause 8, chap. 9, 49 Vict. (*Document de la Session, No 31.*)

Réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant des détails concernant,—

1. Le choix de la route;
2. Le progrès des travaux;
3. Le choix ou la réserve des terres;
4. Le paiement de deniers;
5. La construction des embranchements;
6. Le progrès des travaux sur les embranchements;
7. Les tarifs de transports des voyageurs et des marchandises;
8. Les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent;
9. Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état;

10. Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Compagnie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la Compagnie. (*Document de la Session, No 31a.*)

M. Costigan, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 22 janvier 1890, pour copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à la mise à la retraite de certains employés du bureau des inspecteurs-mesureurs de bois à Québec. (*Document de la Session, No 28a.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit:—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes les estimations des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1891, et conformément aux dispositions de l' "Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, de 1867," il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la Session No 3a.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

OTTAWA, 30 janvier 1890.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bowell,

Ordonné, que les dits message et budget soient renvoyés au comité des Subsidés.

Sur motion de M. Langelier (Québec), secondé par M. Casgrain,

Ordonné qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance et documents en rapport avec la circulation des trains de passagers et de malle sur l'Intercolonial depuis Lévis à Campbelltown.

Sur motion de M. Perry, secondé par M. Robertson,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant la somme de travail exécuté pendant la campagne de 1889, dans l'Île